



ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DE PARCAY-MESLAY

RIAGE

REGLEMENT SALON PHOTOGRAPHIQUE 2020

« EXPOSITION »

Invité d'Honneur : Christian FLEITZ

- **LES DATES** : du **Samedi 24 Octobre 2020 au Dimanche 1 Novembre 2020**
- **LE LIEU** : **SALLE DES FETES** - Rue des Sports PARCAY MESLAY 37210
- **OUVERTURE** : L'exposition sera ouverte tous les jours de 14H30 heures à 18h30
- **DATE LIMITE D'INSCRIPTION** : **Le 1 octobre 2020**
- **DROIT D'ACCROCHAGE** : 5 euros par photographe (Individuel ou en Club)
Chèque à l'ordre de RIAGE, à faire parvenir avec l'inscription
Pour les Clubs, un seul chèque regroupant les participants sera demandé.
- **L'EXPOSITION** est ouverte à tous, adhérents de Clubs et Particuliers.
- **RECEPTION DES PHOTOS** : **Le Vendredi 23 Octobre 2020 Salle des Fêtes** à partir de 15 heures..
- **THEME** : LIBRE, chaque participant présentera **une série** de 4 Photos sur le même sujet « Noir et Blanc » ou « Couleur ».
- **FORMAT** : Les présentations devront obligatoirement être encadrées (sauf s'il n'y a pas de verre ex : tirage sur toile etc ...) sans contrainte de format (**périmètre maximum de chaque encadrement : 2 mètres**) avec un système d'accrochage solide, (pas de système signifie, pas d'accrochage).
- **Les PRIMÉS** de l'année précédente ne seront pas retenus par le jury pour une année, mais pourront être nommés par le vote du public (Prix du Public)
- **Le JURY** : se réunira le Samedi 24 Octobre 2020 à 10 heures pour décerner les prix, et récompensera les meilleures créations photographiques au cours du vernissage.

Droit à l'image : Acceptez-vous d'être photographié pour une parution éventuelle dans le bulletin municipal ou dans la Nouvelle République. **OUI NON** (rayez la mention inutile)

EXCEPTIONNELLEMENT le Vernissage aura lieu le dimanche 25 Octobre 2020 à 18 heures

- **PRIX PUBLIC** : il sera attribué par le vote de l'ensemble des visiteurs, à l'aide du bulletin remis à l'entrée et déposé dans l'urne, avant le Dimanche 1 Novembre 2020 à 18h (date de clôture de l'expo)
la Série la plus plébiscitée sera récompensée.

Pour les Clubs Photos : Règlement Concours « **ARTISAN D'ART** »

RIAGE

Tél : 02.47.29.13.01
riage.37@orange.fr
www.riage.fr

Association loi 1901 reconnue d'Utilité Publique
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° R37455/2004
Affiliée à la Fédération Française de Photographie